

Jeune AU PAIR

Informations pour les jeunes au pair

Votre séjour au-pair – de multiples attentes

Tout début est difficile! Ne vous laissez pas décourager si, au début de votre séjour, vous avez de la peine à vous adapter à votre nouvel environnement. Il faut du temps pour que la confiance mutuelle puisse s'établir.

Ressentir un peu de "nostalgie" au début du séjour est normal. Essayez de nouer des contacts avec d'autres jeunes de votre âge, par exemple aux cours de langues, dans les centres de jeunesse ou de loisirs. Si vous avez l'intention de poursuivre vos activités sportives ou musicales, votre patronne et/ou votre bureau de placement vous soutiendront volontiers.

La vie de famille — souvent source de malentendus

Pendant votre séjour, vous passez la majeure partie de votre temps auprès de votre famille d'accueil. C'est à la fois votre lieu de travail et l'endroit où vous vivez. Cette situation peut poser certains problèmes à chacun des membres de la communauté. Les recommandations suivantes peuvent contribuer à la réussite de votre séjour.

- Discutez avec vos parents et votre future patronne où vous allez passer votre temps libre, si c'est dans votre famille d'accueil ou en dehors, ainsi que de la fréquence et de la durée des sorties. Votre famille d'accueil et vous n'avez pas forcément les mêmes idées. Ces discussions peuvent vous aider à éviter des conflits.
- Il va sans dire que, chez vos patrons, vous ne pourrez pas disposer de l'aménagement et des installations de la même manière que chez vos parents.
- Discutez avec votre patronne de l'utilisation du téléphone fixe et de l'accès à internet. Bien entendu, les frais de chaque communication sont à rembourser.
- Pendant les heures de travail, vous ne devez faire que des appels brefs et urgents. Le portable ainsi que l'ordinateur restent dans votre chambre et seront utilisés seulement pendant votre temps libre. Social networks comme Facebook, Twitter, etc. sont tabous pendant les heures de travail. Dès que vous sortez avec les enfants, le portable peut être utile pour les cas urgents, mais non pas pour des appels privés!
- Demandez l'autorisation à votre patronne avant d'utiliser ou de prendre un objet qui ne vous appartient pas, à la cuisine (frigorifère) ou même dans la salle de bain.
- Demandez l'autorisation à votre patronne avant d'inviter des connaissances ou amis à la maison ou dans votre chambre.

Tous ces points sont à discuter AVANT l'entrée en service afin d'éviter des malentendus par la suite.

Les rapports avec les enfants

Essayez de respecter au mieux le mode d'éducation des parents. Vous devrez toutefois, lorsque vous serez seul(e) responsable des enfants, leur imposer vos propres règles. Cela peut créer des tensions. N'hésitez pas par la suite à en parler ouvertement aux parents.

Cours de langues

Suivez des cours de langues dès le début de votre séjour, afin de pouvoir vous faire comprendre le plus vite possible. Les frais sont à votre charge.

Changements de mode de vie

L'adaptation à votre nouvelle situation peut provoquer des inconforts physiques divers. Parlez d'éventuelles difficultés avec une personne de confiance.

Soyez attentive à votre propreté corporelle. Ceci est important et facilite la cohabitation!

Adaptez vos vêtements à votre activité professionnelle. Evitez un décolleté et une taille de pantalon basse pendant les heures de travail.

Discrétion et intimité

Votre nouvelle famille vous accueille dans son intimité. Vous verrez et entendrez des choses de

caractère confidentiel. Soyez discret/discrète, ne parlez pas à la légère ni de façon irréfléchie de votre nouvelle famille.

La sphère privée doit être respectée par les deux parties. Votre intégrité sexuelle est importante. Informez vos parents et le bureau de placement d'une éventuelle immoralité de la part de votre employeur ou de personnes de votre nouvel entourage.

Droits et devoirs

Vos droits et devoirs, ainsi que ceux de vos employeurs sont réglés par les "Directives" et par le contrat d'engagement. Relisez ce document attentivement.

Vous êtes tenue de prendre soin des biens qui ne vous appartiennent pas. Gardez donc aussi votre chambre en ordre, tout en tenant compte du fait que le mobilier n'est pas votre propriété personnelle.

Résiliation du contrat

Si vous décidez de quitter prématurément votre place ou si la date de fin de séjour n'est pas expressément stipulée dans votre contrat, vous devez envoyer une lettre de résiliation. Pour une résiliation correcte, il faut faire attention à ces trois points:

- La résiliation doit être faite par écrit pour la fin du mois, moyennant un préavis d'un mois
- La signature de vos parents ou du représentant légal est obligatoire si vous êtes encore mineur/mineure
- Il faut avertir votre bureau de placement

Quitter sa place sans observer le délai de résiliation, peut entraîner des poursuites légales ainsi que des conséquences financières.

Un séjour au pair couronné de succès

... implique parfois de surmonter des obstacles. Des malentendus et confusions de tout genre peuvent survenir. Essayez d'aborder ces problèmes avec vos patrons. Si ce n'est pas possible, adressez-vous à vos parents, à la responsable de votre bureau de placement ou à la personne de contact de la région.

Il est important de vous sentir à l'aise dans votre famille d'accueil ainsi que dans le nouvel environnement.

Attributions du bureau de placement

- Nous vous mettons en contact avec la famille d'accueil et initions la signature d'un contrat d'engagement.
- Nous surveillons sa bonne application et intervenons en cas de besoin, à la demande d'une des parties contractantes.
- Nous vous conseillons quant à vos droits envers des employeurs.
- Nous mettons notre expérience à votre disposition pour vous conseiller et vous informer en tout ce qui concerne les conditions de travail.
- Nous vous aidons à nouer des contacts dans la région.

Editeur:

Au-pair Suisse

Dachorganisation schweizerischer Au-pair-Vermittlungen
Organisation faïtière des bureaux de placement suisses
Organizzazione mantello degli uffici collocamento svizzeri

www.au-pair-suisse.ch

01/2014 / 01/2017

Copyright by Au-pair Suisse